

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
5 août 2025 – 19 h 30, réunion CM2024-08

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 5 août 2024 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.es suivant.s :

Gilbert Ferland	Rock Simard	Nancy Picard
	Jean-Marie Lefebvre	Daniel Laflèche

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

Est également présent :

Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

**Rés. 2024-08-156**

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, et appuyée par Gilbert Ferland et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

D'ajouter le point suivant :

11.2 Service de récupération recyclage – Débris sur la route

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

L'adoption du procès-verbal du 8 juillet, tel que présenté, est proposée par Gilbert Ferland, appuyée par Daniel Laflèche et adopté à l'unanimité.

**4. RAPPORT DES INSPECTEURS**

**4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1900 d'un montant 1 752,90 \$, avant taxes, représentant 28 heures réalisées et 26 kilomètres de déplacements en juin 2024 ;

**Rés. 2024-08-157**

Proposé par Rock Simard, appuyé par Daniel Laflèche et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

**DE** payer à la compagnie Urbatek la facture no 1900 d'un montant total de 2 015,40 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en juin 2024.

**4.1.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES**

Le conseil est informé des activités d'épandage de MRF (matières résiduelles fertilisantes) sur le territoire.

**4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE**

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

**4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR**

L'inspecteur en voirie ne dépose pas de délégation de pouvoir pour le mois de juillet.

**4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES**

L'inspecteur en voirie présente aux membres du conseil une demande d'autorisation de dépenses pour le mois d'août 2024.

Carburant pour niveleuse	1 500 \$
Débroussaillage	9 000 \$
Asphalte Froide	200 \$

**Rés. 2024-08-158** Proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Daniel Laflèche et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

**D'** autoriser les dépenses telles que décrites.

**Gilbert Ferland, le président du comité des chemins, fait son rapport.**

#### CHEMIN STAGE - TRAVAUX IMPRÉVUS

**CONSIDÉRANT** que le chemin Stage et au pont Fortin a besoin de réparations imprévues;

**CONSIDÉRANT** la situation géographique de ce tronçon, l'inspecteur voirie M. Brian Curtis suggère que ces travaux soient effectués en collaboration avec le département de voirie de la Ville de Stanstead, qui possède l'outillage nécessaire pour réaliser ce type de travaux ;

**CONSIDÉRANT** que le département de voirie de la Ville de Stanstead estime que les frais s'élèveront à environ 2000 \$ ;

**Rés. 2024-08-159** Proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Daniel Laflèche et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

**D'**engager le département de voirie de la Ville de Stanstead pour réaliser les travaux suggérés au conseil par le président du comité des chemins, Gilbert Ferland;

**QUE** ces dépenses sont financées à même le budget voirie 2024.

#### EXPO FAIR AYER'S CLIFF – DON

**CONSIDÉRANT** que le conseil accepte de faire un don à l'expo Fair d'Ayers Cliff d'une valeur estimée à environ 350. \$ sous forme de prêt de la niveleuse incluant opérateur;

**Rés. 2024-08-160** Proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

**D'**autoriser un don à l'expo Fair d'Ayers Cliff sous forme de prêt de matériel municipal, soit l'utilisation de la niveleuse incluant l'opérateur, d'une valeur de 350. \$.

#### 4.3 GREFFIER-TRÉSORIER - RAPPORT

M. Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

### 5. CORRESPONDANCE

#### 5.1 COLLOQUE MUNICIPAL – INVITATION

La mairesse participera au colloque municipal organisé par les députées fédérales de la région de l'Estrie, qui a pour but de connaître et de partager sur les projets, les défis et les opportunités qui se présentent dans la région. Des explications seront demandées concernant la baisse des montants confirmés aux municipalités dans le

du programme TECQ.

5.2 RÉSOLUTION CM2024-08-01 : DEMANDE D'APPUI - RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui des municipalités d'Upton, de Saint-

Hélène-de-Bagot, de Saint-Octave-de-Métis, de Wotton, de Saint-Séverin et de Waterville pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

**CONSIDÉRANT** que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

**CONSIDÉRANT** que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

**Rés. 2024-08-161**

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland, **adoptée à l'unanimité**, et résolu;

**DE** demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

**DE** transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, à la députée de Compton-Stanstead, à la MRC de Coaticook, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec

## 5.2 AYERS CLIFF - DÉPÔT RAPPORT ANALYSE

Dépôt du *Rapport d'analyse de la vulnérabilité du point de prélèvement d'eau souterraine AC/PE-1-03 (X0008457-4)*, réalisé en octobre 2021. Ce document est d'intérêt municipal puisque ce puits de prélèvement d'eau souterraine est situé sur le territoire de Stanstead-Est. De l'information supplémentaire est donné par certains membres du conseil.

## 6. RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport. Elle informe le conseil qu'elle a été nommée vice-présidente de l'organisme Acti-Bus.

#### 6.1.1 CONFIRMATION DE LA TECQ 2024-2028

Le conseil est informé que l'enveloppe budgétaire accordée à la Municipalité pour les années 2024-2028 est de 642 293 \$. Ce qui représente une nette diminution par rapport à l'enveloppe budgétaire accordée pour les années 2019-2024. Ce point a été abordé au point 5.1.

### 6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

#### 6.2.1 PROCHAINE RENCONTRE COMITÉ CHEMINS

Une rencontre de planification sera organisée d'ici la mi-octobre, au plus tard.

### 6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

### 6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

### 6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

#### 6.5.1 DÉTECTEURS DE FUMÉE – HÔTEL DE VILLE

Des détecteurs de fumée à l'hôtel de ville ont été installés dans l'hôtel de ville. Ce qui rend le bâtiment conforme selon les critères du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook.

### 6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

#### 6.6.1 PROCHAINE RENCONTRE COMITÉ MADA

Une rencontre pour démarrer la mise à jour de la politique familiale et MADA aura lieu prochainement. Le comité sera réactivé et des représentants citoyens seront recrutés si nécessaire.

#### 6.6.2 FINANCEMENT PROJETS COMMUNAUTAIRES PNHA

De l'information est donné concernant le programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA). Discussion a lieu concernant les projets potentiels.

### 6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland n'a rien à signaler. Une rencontre est prévue début août avec une ressource externe.

#### 6.7.1 PROCHAINE RENCONTRE COMITÉ LOISIRS, PERSONNE-RESSOURCE ET DG

Une mise au point est faite sur les divers possibilités concernant la prochaine une ressource en loisirs.

### 6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche n'a rien à signaler.

## 7. PRÉSENTATION DES COMPTES

### 7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en juillet 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

MRC matériel informatique	42,00 \$
MRC service technique informatique	1042,57 \$
Traditions	43,53 \$

**Rés. 2024-08-163**

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche et **adoptée à l'unanimité**, et résolu :

**D'** approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la greffière-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### 7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

**CONSIDÉRANT** que la greffière-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en juillet 2024, d'un montant total de 34 425,74; \$

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en août 2024, pour un montant total de 82 492,98 \$ ;

Rés. 2024-08-164

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé Gilbert Ferland par **et adoptée** à l'unanimité, et résolu ;

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

## 8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

### 8.1 APPEL D'OFFRES 2023-01 – FACTURE NO 5

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2023-04-061 qui octroie le contrat de l'appel d'offres 2023-01 *Restauration patrimoniale extérieure de la centrale hydroélectrique de la Chute-Burroughs* à Lussier & fils Inc ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2023-06-087 qui octroie le contrat de surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs à Mire Architecture Inc.;

**CONSIDÉRANT** que Mire Architecture Inc. dépose en date du 19 juillet 2024 le certificat de paiement no.5 pour l'entrepreneur Lussier & fils Inc d'un montant de 56 146,50 \$, avant taxes ;

Rés. 2024-08-165

Proposé par Gilbert Ferland et appuyé par Rock Simard **adopté** à l'unanimité, et résolu;

**DE** payer à Lussier & fils Inc le montant de 64 554,44 \$ taxes incluses,

**QUE** ce cinquième paiement fera partie intégrante de la reddition de compte de la subvention PSMMPI accordé à la MRC de Coaticook pour la Municipalité de Stanstead-Est par le MCCQ.

### 8.2 SURVEILLANCE TRAVAUX CENTRALE – FACTURE

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2023-06-087 qui octroie le contrat de surveillance de chantier des travaux de restauration extérieure de l'ancienne centrale des Chutes-Burroughs à Mire Architecture Inc.;

**CONSIDÉRANT** que Mire Architecture Inc. dépose en date du 8 juillet 2024, la facture 542-220601, d'un montant de 2 293,75 \$, avant taxes, représentant 12,5 % du total du contrat initial ;

Rés. 2024-08-166

Proposé par Gilbert Ferland et appuyé par Rock Simard **adopté** à l'unanimité, et résolu;

**DE** payer à Mire Architecture Inc., la facture 542-220601, d'un montant total de 2 637,24 \$, portant le cumul de facturation à 87,5 % du contrat global.

**QUE** fera la facture 542-220601 partie intégrante de la reddition de compte de la subvention PSMMPI accordé à la MRC de Coaticook pour la Municipalité de Stanstead-Est par le MCCQ.

### 8.3 PERREAULT & ASS. – FACTURE

**CONSIDÉRANT** que Perreault et Ass dépose la facture no 6574 d'un montant de 2 090 \$ avant taxes ;

Rés. 2024-08-152

Proposé par Nancy Picard, appuyé Jean-Marie Lefebvre, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

**D'**autoriser le paiement de la facture 6574, d'un montant total de 2 404,13 \$ taxes incluses, à Perreault et Ass., pour services rendus.

**QUE** la facture 6574 sera payer à même le surplus non affecté.

### 8.4 GO RH – ÉTAT DE COMPTE

Le point a été traité à la séance de conseil du mois de juillet.

### 8.5 ADMQ – FORMATION ABC DG

**CONSIDÉRANT** l'adhésion du directeur général à l'association des directeurs généraux du Québec, l'ADMQ, ;

**CONSIDÉRANT** que la facture ADH06759, représentant la cotisation annuelle,

s'élève à 815,25 \$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT** que l'ADMQ offre une formation gratuite, incluse dans le cursus de formation en continue DMA, à tous les nouveaux adhérents ;

**CONSIDÉRANT** que la formation sélectionnée par le directeur général est ABC/DG, aura lieu cet automne en présentiel à Québec ;

**Rés. 2024-08-168**

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard, adopté à l'unanimité, et résolu;

**D'**approuver l'adhésion et la formation choisie par le directeur général;

**QUE** les frais de repas et de transports lui seront remboursés sur dépôt de preuves d'achat.

8.6 ADMQ - Colloque zone Estrie

**CONSIDÉRANT** que le colloque annuel de zone de l'ADMQ se déroulera le 12 septembre 2024 au centre communautaire de Stoke ;

**Rés. 2024-08-169**

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, adopté à l'unanimité, et résolu ;

**D'**inscrire le directeur général au colloque annuel de zone de l'ADMQ, pour un montant 149,47 \$, taxes incluses;

**QUE** ses frais de déplacement lui seront remboursés sur présentation de pièces justificatives

8.7 PPA\_CE 2024

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stanstead-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Rés. 2024-08-155**

Proposé par Gilbert Ferland et appuyé par Rock Simard, **adopté** à l'unanimité, et résolu;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est approuve les dépenses d'un montant de 24 333 \$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 8.8 PAVL ERL 2024

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports accorde une aide financière de de 454 321.00 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien pour l'année civile 2024;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière dépasse 250 000 \$ et que les modalités de versement et la définition des obligations de chacune des parties sont encadrées par une convention d'aide financière ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance de la convention d'aide financière mentionnée précédemment ;

**Rés. 2024-08-156**

Proposé par Gilbert Ferland appuyé par Daniel Laflèche, **adopté** à l'unanimité, et résolu;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse madame Pamela B. Steen et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Étienne Loignon-Buteau, de signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'aide financière pour l'année 2024 associée au dossier JXC84439 du Programme d'Aide à la Voirie Locale – Volet Entretien Local.

### 9. AVIS DE MOTION

### 10. RÉGLEMENT

### 11. DIVERS

#### 11.1 LAC À L'ÉPAULE

Une rencontre Lac à l'épaule aura lieu en octobre prochain.

#### 11.2 SERVICE DE RÉCUPÉRATION RECYCLAGE – DÉBRIS SUR LA ROUTE

Un signalement sera fait auprès de la MRC pour les informer que le camion chargé du recyclage laisse tomber le contenu des bacs bleus en route.

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

### 13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Rés. 2024-08-170**

Proposée par Jean-Marie Lefebvre appuyée par Daniel Laflèche, **adopté** à l'unanimité et résolu;

**DE** fermer l'assemblée. Il est 21h42.

Étienne Loignon Buteau  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen  
Mairesse